

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

EN ÉCONOMIE SOCIALE | 2025-2030

L'entrepreneuriat collectif, une force pour l'économie d'ici



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN ÉCONOMIE SOCIALE 2025-2030



MOT DU MINISTRE

L'économie sociale, porteuse d'avenir pour nos communautés

Au Québec, nous croyons en la force de l'économie sociale, véritable moteur de changement et de croissance. Elle fournit des solutions novatrices, durables et adaptées en réponse aux besoins des individus et des collectivités ainsi qu'aux divers enjeux de société, comme le vieillissement de la population, l'exclusion sociale et l'accès au logement.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2025-2030 témoigne de notre engagement et de notre confiance envers ces entreprises, qui contribuent à maintenir des services de proximité dans nos communautés, améliorent notre qualité de vie et créent de la richesse collective partout au Québec.

Notre gouvernement est déterminé à renforcer encore davantage l'écosystème d'accompagnement et de soutien à l'économie sociale. Avec le PAGES, nous souhaitons notamment faciliter l'accès aux mesures et aux programmes offerts par les ministères et organismes partenaires aux entreprises à chacune des étapes de leur cycle de vie, et ce, en tenant compte des caractéristiques propres à cette forme d'entrepreneuriat.

Nous avons à cœur d'améliorer de manière continue l'environnement d'affaires québécois pour que les entreprises collectives puissent atteindre leur plein potentiel tout en maximisant les retombées sociales et économiques dans nos régions. C'est en assurant l'essor de cette économie plurielle et porteuse d'avenir que nous pourrons continuer de bâtir un Québec prospère et inclusif!

Le ministre délégué à l'Économie,
ministre responsable de la Lutte contre le racisme
et ministre responsable de la région de Laval,

Christopher Skeete

Cette publication a été réalisée par la Direction de l'entrepreneuriat collectif en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Québec.ca.

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction des communications à equipeweb@economie.gouv.qc.ca.

Pour plus d'informations :

Direction des communications
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
710, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Téléphone : 418 691-5950
Sans frais : 1 866 680-1884
Télécopieur : 418 644-0118
Courriel : info@economie.gouv.qc.ca
Site Web : Quebec.ca/economie

Dépôt légal – 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-01142-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

INTRODUCTION	3
L'économie sociale, un levier de développement socioéconomique pour le Québec	4
UNE VISION D'AVENIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE	9
Axe 1 : Un écosystème d'accompagnement performant	13
Action 1 : Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale	14
Axe 2 : Des entreprises d'économie sociale soutenues dans leur développement	18
Action 2 : Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale	19
Action 3 : Maintenir et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale	21
Axe 3 : Une action gouvernementale cohérente et adaptée au soutien des entreprises d'économie sociale	24
Action 4 : Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale	25
Action 5 : Favoriser les partenariats avec le milieu municipal	28
Axe 4 : Des retombées au service de la société et des communautés	30
Action 6 : Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires	31
Action 7 : Mesurer les retombées des entreprises d'économie sociale dans la société	40
Cadre financier 2025-2030	43
COORDINATION, SUIVI ET ÉVALUATION DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	45
Comité interministériel en économie sociale	45
Table des partenaires en économie sociale	46
Évaluation du Plan d'action gouvernemental en économie sociale	47
CONCLUSION	48





Photo prise par Louis-Étienne Doré du Centre d'écologie urbaine

Introduction

Le gouvernement a l'ambition de soutenir les entreprises d'économie sociale pour qu'elles puissent maximiser leur contribution à la qualité de vie de la population québécoise et au développement des communautés. Ses actions visent notamment à accélérer le développement des entreprises d'économie sociale dans certains secteurs stratégiques et à fort potentiel de croissance, tels que les services aux personnes âgées, l'habitation ou la gestion des matières résiduelles. Cela repose sur de l'accompagnement et du financement adaptés, de l'appui aux stratégies de croissance et la mise en place d'un environnement d'affaires plus favorable.

Les entreprises collectives ont démontré leur résilience plus d'une fois face à des situations de crises. Elles ont aussi participé à répondre aux enjeux majeurs auxquels la société québécoise est confrontée, contribuant ainsi à définir celle-ci. La reconnaissance officielle de ce modèle entrepreneurial, avec l'adoption de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) en 2013, confirme le rôle de leader du Québec en matière d'économie sociale à l'échelle internationale.

Dans une ère de changements rapides et d'incertitude économique, le Québec doit, plus que jamais, assurer à l'économie sociale un écosystème d'accompagnement et de financement stable et solide. Cela permettra aux entreprises collectives de contribuer pleinement à la réponse à certains défis sociétaux prioritaires pour la vitalité des communautés.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2025-2030 déploiera donc des efforts concertés pour soutenir les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur cycle de vie. Grâce à une vision d'ensemble, ce plan d'action permettra de maximiser la contribution des entreprises d'économie sociale à la prospérité de l'économie du Québec et au bien-être de ses citoyens. Il reflète également l'engagement continu du gouvernement à travailler en collaboration avec les partenaires de l'économie sociale et les acteurs régionaux pour permettre aux entreprises collectives de jouer adéquatement leur rôle et de réaliser pleinement leur potentiel.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie alliant renforcement et cohérence des interventions gouvernementales. Le PAGES 2025-2030 prévoit des interventions financières totales de l'ordre de 141,9 millions de dollars à l'horizon 2030.

L'économie sociale, un levier de développement socioéconomique pour le Québec

Issues de l'engagement et de la volonté entrepreneuriale des individus et des collectivités, les entreprises d'économie sociale allient rentabilité économique et finalité sociale. Fortes de leur ancrage territorial et de leur gouvernance démocratique, ces entreprises développent et déploient des solutions adaptées aux réalités locales, avec des retombées sociales positives à long terme. Au cœur de leur modèle d'affaires, leur finalité sociale vise à combler des besoins essentiels, à améliorer les conditions de vie ou, encore, à soutenir une collectivité dans ses aspirations. Ainsi, le gouvernement entend insuffler un nouvel élan au développement des entreprises d'économie sociale en réponse à certains enjeux auxquels le Québec fait face pour créer des communautés plus résilientes, durables et inclusives.

Définition de l'économie sociale

La Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1) circonscrit la définition d'une entreprise d'économie sociale. Une entreprise d'économie sociale doit être exploitée par une coopérative, une mutuelle ou un organisme à but non lucratif (OBNL) et exercer des activités économiques à des fins sociales. Ainsi, elle doit notamment vendre ou échanger des biens et services dans le but de répondre aux besoins de ses membres ou de sa communauté. Elle doit être exploitée en conformité avec les principes de fonctionnement suivants¹:

- Avoir comme but premier de répondre aux besoins de ses membres ou de la collectivité.
- Ne pas être sous le contrôle décisionnel d'un ou de plusieurs organismes publics.
- Avoir une gouvernance démocratique exercée par les membres.
- Aspirer à une viabilité économique.
- Suivre des règles qui interdisent ou limitent la distribution des surplus générés par ses activités économiques.
- Suivre des règles qui prévoient qu'en cas de fermeture ou de vente, le reliquat de ses biens doit être dévolu à un organisme partageant des objectifs semblables et établi au Québec.

Une contribution significative à l'économie du Québec

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a réalisé un deuxième portrait statistique de l'économie sociale au Québec² dans le cadre du PAGES 2020-2025. Ainsi, en 2022, le Québec comptait 11 360 entreprises d'économie sociale avec un total de plus de 11,5 millions de membres. C'est dire qu'une grande partie des citoyens du Québec sont membres d'une entreprise d'économie sociale. Leurs activités ont rapporté des revenus cumulés de 53,6 milliards de dollars. Pour la même année, ces entreprises détenaient des actifs évalués à plus de 439,5 milliards de dollars.

1. Loi sur l'économie sociale, article 3.

2. Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2025, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2022*.

L'économie sociale est composée à la fois des grands acteurs de l'économie québécoise et des PME dont les retombées sont concentrées au niveau local. Ensemble, ces entreprises emploient 248 470 personnes salariées pour une masse salariale totale de 12,3 milliards de dollars.

L'économie sociale propose une façon différente d'entreprendre. Elle réunit les personnes autour des valeurs communes de la démocratie et de la solidarité. Les jeunes, en quête d'emplois ou de projets entrepreneuriaux qui reflètent leurs valeurs, voient dans les entreprises d'économie sociale une possibilité de répondre à certains enjeux de société. Le modèle d'entrepreneuriat collectif, qui répond à cette quête de sens et à leur désir de cohérence, les attire particulièrement. En 2022, ces entreprises comptaient 12 760 jeunes administrateurs et employaient près de 105 000 jeunes, témoignant de leur engagement envers ce modèle.

Les entreprises d'économie sociale réinvestissent la plus grande partie de leurs bénéfices dans leurs activités, et les biens et services qu'elles produisent sont essentiellement destinés à des marchés de proximité. Elles constituent un atout indéniable pour les économies locales partout au Québec.

Le Plan d'action jeunesse : un levier pour la jeunesse et pour l'économie sociale

Poursuivant la dynamique d'engagement des jeunes dans l'économie sociale, le Plan d'action jeunesse 2025-2030 du Secrétariat à la jeunesse vise à outiller les jeunes afin qu'ils puissent participer pleinement aux choix de notre société qui permettront de relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Le PAJ comprend un axe en entrepreneuriat et agit selon trois objectifs, soit d'encourager la culture entrepreneuriale, de soutenir le démarrage d'entreprise et le repreneuriat, ainsi que de promouvoir l'entrepreneuriat responsable. Les actions qui s'y trouvent visent à faire connaître les différentes formes que prend l'entrepreneuriat, notamment les entreprises d'économie sociale, et à aider les jeunes à s'engager dans des projets alignés sur leurs aspirations.

Les retombées du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2020-2025³ visait à mieux positionner les entreprises d'économie sociale comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec par leur réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités. Le PAGES 2020-2025 avait comme ambition de générer des investissements totaux de l'ordre de 520 millions de dollars.

3. Les statistiques présentées dans cette section sont tirées du rapport d'évaluation du PAGES 2020-2025 produit par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui couvre la période allant du 30 novembre 2020 au 31 mars 2024 (septembre 2024).

Ce dernier a fait l'objet d'une évaluation au 31 mars 2024 et les résultats ont été jugés satisfaisants. Ses retombées économiques ont alors été évaluées à 219 millions de dollars et le plan d'action avait contribué à la création ou au maintien de 2 800 emplois au Québec au cours de la période d'évaluation. Après 4 ans, les principaux résultats ont été atteints ou étaient en voie de l'être :

- 1- Investissement : le PAGES 2020-2025 a permis de réaliser des investissements totaux de 531 millions de dollars par les entreprises d'économie sociale, soit 102 % de la cible initialement prévue (520 millions de dollars).
- 2- Réalisation d'activités d'accompagnement et de financement d'entreprises : 3 186 activités ont été réalisées, soit 91 % de la cible prévue (3 500 activités).

Les mesures mises en œuvre dans le PAGES 2020-2025 ont bien répondu aux besoins des entreprises d'économie sociale. Ce succès repose notamment sur la culture de collaboration et le dynamisme de l'écosystème de soutien, qui est très engagé dans l'accompagnement et le développement des entreprises collectives. Bien que certains ajustements aient été identifiés pour permettre d'améliorer les retombées et l'efficacité des mesures déployées, des efforts significatifs sont en train d'être mis en œuvre pour garantir l'accès équitable aux services d'accompagnement sur l'ensemble du territoire québécois. Par exemple, les projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) ont permis de faire émerger 243 projets d'entreprises d'économie sociale et de soutenir le démarrage de 34 OBNL, et ce, dans 8 régions du Québec. Ces projets ont également eu pour effet de jeter les bases d'une meilleure complémentarité et d'une plus grande cohérence de l'offre de services au sein de l'écosystème.

L'approche concertée adoptée pour le développement de secteurs à fort potentiel s'est révélée un moyen efficace pour diversifier et renforcer l'offre de services des entreprises d'économie sociale. Cette approche a également accentué la capacité de ces dernières à innover et à collaborer tout en répondant à des enjeux de société prioritaires et aux besoins de communautés spécifiques, souvent en collaboration avec celles-ci. Les activités de sensibilisation, d'acquisition et de transfert de connaissances intégrées à même les plans de travail sectoriels ont eu à la fois pour effet d'assurer la promotion du modèle d'économie sociale et de renforcer l'expertise de l'ensemble du réseau d'accompagnement et de financement. En somme, 11 secteurs stratégiques prometteurs ont bénéficié d'un appui financier qui a permis la mobilisation de 41 entreprises collectives et de plusieurs partenaires spécialisés ainsi que l'octroi d'un soutien direct à 151 entreprises d'économie sociale.

Par le soutien aux pratiques d'affaires innovantes, le PAGES 2020-2025 a permis de faire des avancées en matière de commercialisation, de reprise d'entreprise et de mutualisation. Les partenaires de l'écosystème ont accru leurs capacités et leurs expertises internes pour certains aspects de ces pratiques et développé des outils de formation et de sensibilisation adaptés aux entreprises d'économie sociale. Par exemple, en matière de mutualisation, 31 projets ont été soutenus financièrement, permettant à 128 entreprises de mettre en commun leurs ressources.

La mise en œuvre du PAGES 2020-2025 a aussi été un atout pour le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie au regard de ses responsabilités au sens de la Loi sur l'économie sociale, en particulier en renforçant son rôle de coordination des actions gouvernementales en matière de mobilisation, d'innovation et de mise en valeur de l'entrepreneuriat collectif, notamment par la réalisation de formations sur l'économie sociale offertes aux professionnels et professionnelles de différents ministères⁴.

4. Loi sur l'économie sociale, article 6.

Une approche collaborative de consultation

Dans le cadre du renouvellement du PAGES, le gouvernement s'est appuyé sur les principes du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique⁵ afin de créer une occasion pour les parties prenantes de l'économie sociale d'exercer une réelle influence sur le processus décisionnel. Cette approche s'inscrit aussi en cohérence avec le modèle démocratique et la culture consultative de l'économie sociale.

Pour réaliser cette consultation, le MEIE a déployé une démarche rigoureuse et inclusive. Considérant les objectifs ciblés, plusieurs modes de consultation ont été utilisés pour parvenir à rejoindre un plus grand nombre de personnes et d'organisations, tels que l'organisation de trois groupes de discussion thématiques, qui ont réuni 30 entreprises et organismes, et les ateliers de consultation, auxquels 157 personnes ont pris part⁶. Il y a eu aussi une consultation publique pour laquelle près de 600 réponses ont été reçues⁷. C'est ainsi qu'une participation importante de la population, des entreprises d'économie sociale et de tous les partenaires de l'écosystème de l'économie sociale a été rendue possible. Cette participation a été essentielle pour élaborer des actions qui répondent aux besoins des entreprises d'économie sociale.

Les consultations ont permis d'identifier les préoccupations, les défis rencontrés et les besoins des entreprises d'économie sociale. Certains ajustements requis aux outils financiers, de même que la pertinence de poursuivre le soutien à la mutualisation, ont notamment été soulignés. Les stratégies d'intervention ont ainsi été identifiées pour mieux soutenir les entreprises d'économie sociale à tous les stades de développement et dans toutes les régions du Québec. De plus, certains secteurs de développement prioritaires pour l'économie sociale ont été identifiés dans l'objectif de maximiser leurs retombées dans la société et l'économie québécoise, notamment en habitation et en maintien à domicile.

5. Ministère du Conseil exécutif et Secrétariat du Conseil du trésor, *Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique*, juin 2017.

6. La consultation s'est déroulée en mars et en avril 2024.

7. La consultation en ligne s'est tenue du 7 juin au 16 juillet 2024, à l'aide d'un questionnaire électronique.





Une vision d'avenir pour l'économie sociale

Les consultations menées ont permis de dégager une vision rassembleuse et ambitieuse pour le PAGES 2025-2030, soit :

Soutenir la croissance des entreprises d'économie sociale dans leurs réponses novatrices aux aspirations et aux défis des communautés partout au Québec grâce à un environnement d'affaires adapté et à des acteurs gouvernementaux engagés pour créer une société plus prospère, durable et inclusive.

Le PAGES 2025-2030 renforce les capacités de l'écosystème et le soutien aux entreprises d'économie sociale afin de répondre à leurs besoins et de faire face aux défis actuels et futurs de la société québécoise. Il préconise une approche pragmatique et stratégique, et s'appuie sur les principes suivants :

- Centrer les interventions sur les entreprises d'économie sociale et leur croissance.
- Optimiser les structures d'accompagnement et les outils financiers existants.
- Assurer un cadre gouvernemental favorable au développement des entreprises d'économie sociale.
- Renforcer les actions de l'économie sociale en réponse à des enjeux de société et mesurer ses retombées.

Centrer les interventions sur les entreprises d'économie sociale et leur croissance

Avec le PAGES 2025-2030, le gouvernement privilégie des interventions centrées sur les besoins et la croissance des entreprises afin de faciliter leur essor et de renforcer leurs réponses aux besoins des communautés. L'objectif poursuivi à cet égard est de s'assurer que ces entreprises aient accès au financement et à l'accompagnement nécessaires à leur développement, et que les barrières administratives liées à leur statut juridique soient réduites.

Le gouvernement vise également à offrir un environnement d'affaires propice aux entreprises d'économie sociale sans pour autant augmenter la complexité de l'écosystème de soutien.

La Coopérative funéraire du Grand Montréal : une croissance au service de la communauté

Fondée sur des principes de propriété collective, de gouvernance démocratique et de réinvestissement des surplus, la Coopérative funéraire du Grand Montréal a su croître tout en préservant sa mission sociale. Par une stratégie d'acquisitions et de fusions ciblées, elle a consolidé sa présence dans la région métropolitaine et a contribué à améliorer l'accessibilité et à renforcer la pérennité des services funéraires dans les collectivités.

En intégrant de nouvelles entités, la Coopérative a su moderniser ses infrastructures et diversifier ses services. Forte d'une adhésion de plus de 35 000 membres, elle offre des services de qualité à prix juste et accompagne les familles endeuillées avec des mesures de soutien adaptées.

Son engagement social se traduit ainsi par une approche humaine et respectueuse et par un accompagnement personnalisé offert aux familles, incluant du soutien psychologique et administratif. Présente à Montréal, à Laval, à Longueuil et à Saint-Hubert, elle joue un rôle clé dans l'écosystème coopératif québécois en contribuant à l'innovation sociale et à la préservation d'une offre funéraire ancrée dans la communauté.

La Coopérative funéraire du Grand Montréal illustre la contribution des entreprises d'économie sociale à l'accessibilité de services essentiels, en conciliant viabilité économique et engagement collectif, et ce, au bénéfice de la population.

Optimiser les structures d'accompagnement et les outils financiers existants

L'économie sociale repose sur un écosystème d'accompagnement adapté et compétent. En consolidant l'offre de services des partenaires et en améliorant la complémentarité des services sur l'ensemble du territoire, le gouvernement entend faciliter l'accès des entreprises aux ressources nécessaires à leur développement. En optimisant les outils de financement pour l'économie sociale, le gouvernement s'engage à garantir un meilleur accès aux programmes d'aide gouvernementaux pour les entreprises qui souhaitent investir dans leur croissance.

Par ses interventions en accompagnement et en financement, le gouvernement souhaite s'assurer que les entreprises collectives pourront être accompagnées et financées à tous les stades de leur développement.

Assurer un cadre gouvernemental favorable au développement des entreprises d'économie sociale

La Loi sur l'économie sociale enjoint tous les ministères et organismes visés à reconnaître l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec, et à la prendre en considération dans leurs mesures et leurs programmes. C'est en s'appuyant sur ce principe que le MEIE entend travailler de concert avec les ministères et organismes partenaires pour améliorer leur compréhension de l'économie sociale et pour favoriser la prise en compte de ce modèle d'affaires dans les interventions gouvernementales qui relèvent de leur responsabilité.

La mise en place d'un cadre gouvernemental plus favorable à l'économie sociale, et ce, tant sur le plan législatif qu'en ce qui concerne les intervenants impliqués dans le soutien à l'économie sociale, permettra aux entreprises de ce secteur de bénéficier des conditions optimales pour se développer et prospérer. En tant que ministère responsable de l'application de la Loi sur les coopératives, le MEIE veillera à ce que ce cadre légal puisse évoluer.

Renforcer l'action de l'économie sociale en réponse à des enjeux de société

L'économie sociale se développe et se réinvente pour apporter des réponses aux besoins et aux aspirations de la société québécoise. Elle évolue par vagues, en raison de l'émergence et du développement de nouveaux modèles sectoriels. Pour qu'un nouveau modèle arrive à maturité et développe son plein potentiel, une coordination des efforts des partenaires de l'économie sociale, de la société civile et des acteurs gouvernementaux est nécessaire.

Dans un contexte où les communautés font face à des défis importants pour assurer la vitalité économique de leurs territoires, le PAGES 2025-2030 viendra accélérer le développement des secteurs émergents prometteurs déjà identifiés par le mouvement de l'économie sociale.

Quatre axes d'intervention

Le PAGES 2025-2030 s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : Un écosystème d'accompagnement performant;
- Axe 2 : Des entreprises d'économie sociale soutenues dans leur développement;
- Axe 3 : Une action gouvernementale cohérente et adaptée au soutien des entreprises d'économie sociale;
- Axe 4 : Des retombées au service de la société et des communautés.

Ces axes d'intervention seront déployés grâce à des mesures et à des actions structurantes consacrées au développement des entreprises d'économie sociale, lesquelles seront mises en œuvre principalement par les partenaires du gouvernement en économie sociale.

Deux cibles principales

La priorité du gouvernement est de soutenir la croissance des entreprises collectives dans leurs réponses novatrices aux aspirations et aux défis des communautés. Dans le contexte d'incertitude économique qui prévaut actuellement, les conditions sont moins favorables à la prise de risque et à l'innovation pour les entreprises. C'est pourquoi le PAGES 2025-2030 prévoit des actions concrètes visant à intensifier l'accompagnement des entreprises d'économie sociale et à leur offrir un environnement d'affaires favorable à leur développement.

D'ici 2030, le PAGES 2025-2030 se donne deux cibles globales :

- Réaliser 4 000 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises.
- Générer 565 millions de dollars en investissements totaux.

Axe 1 :

Un écosystème d'accompagnement performant

Afin d'assurer que les entreprises d'économie sociale puissent apporter leur pleine contribution pour répondre aux besoins de leurs membres et de leurs communautés, il est essentiel qu'elles puissent disposer des ressources et de l'expertise nécessaires au développement de leurs projets d'affaires. Compte tenu du fait que leur accompagnement présente une complexité et des particularités liées à leur finalité sociale, à leur gouvernance démocratique et à leur propriété collective, un écosystème d'accompagnement spécialisé qui leur est destiné a été développé avec l'appui du gouvernement au cours des trente dernières années.

Le Québec peut ainsi compter sur 22 pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), qui agissent en complémentarité et en synergie, afin d'appuyer les entreprises d'économie sociale dans toutes les régions du Québec, et ce, de l'idéation au développement.

Alors que les défis à relever par les entreprises d'économie sociale sont de plus en plus complexes et diversifiés, le Québec doit s'assurer que ces entreprises pourront continuer de bénéficier d'un accompagnement de qualité partout sur le territoire. Dans le cadre du PAGES 2025-2030, le gouvernement travaillera de concert avec tous les acteurs de l'écosystème d'accompagnement ainsi qu'avec le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) pour renforcer la complémentarité entre les acteurs et assurer l'accessibilité des services partout sur le territoire.

Le gouvernement appuiera ainsi une action avec la visée suivante :

- Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale.

Aujourd'hui, il s'avère important de bonifier le financement de l'écosystème d'accompagnement consacré aux entreprises d'économie sociale pour que celles-ci et les communautés qu'elles desservent puissent bénéficier de services performants et adaptés, et ce, partout sur le territoire. Pour y parvenir, il faut notamment clarifier et accentuer le partage des rôles entre les intervenants ainsi que favoriser et optimiser les collaborations et la complémentarité dans le but de simplifier l'accès aux services et d'augmenter leur qualité.

Deux indicateurs permettront d'évaluer les retombées de ce soutien à l'écosystème d'économie sociale :

Cibles de l'axe 1

Réaliser 3 000 accompagnements d'entreprises collectives.

Augmenter le référencement des partenaires d'économie sociale vers les partenaires locaux, régionaux et sectoriels de 10 % par année.

Action 1 :

Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale

Le gouvernement du Québec entend poursuivre et bonifier son soutien à l'écosystème d'accompagnement spécialisé en économie sociale pour favoriser la création et l'essor d'entreprises d'économie sociale partout sur le territoire, entre autres en réponse aux enjeux des communautés locales. À cet effet, le PAGES 2025-2030 prévoit octroyer des sommes totales de 58,6 millions de dollars sur cinq ans aux principaux partenaires du gouvernement que sont les pôles d'économie sociale, la CDRQ, le Chantier de l'économie sociale et le CQCM.

Appuyer les interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans leurs principaux mandats

Le Chantier de l'économie sociale et le CQCM sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière d'économie sociale, comme stipulé dans la Loi sur l'économie sociale⁸. À ce titre, ils ont la responsabilité de concerter, de développer et de promouvoir l'économie sociale tant auprès de leurs réseaux respectifs qu'au sein de la société dans son ensemble. Avec le PAGES 2025-2030, le gouvernement souhaite clarifier les mandats qu'il confie déjà à ces organismes pour augmenter leur effet sur le développement de l'économie sociale.

Pour y arriver, le PAGES 2025-2030 prévoit soutenir le Chantier de l'économie sociale. En appui à son rôle, le gouvernement souhaite lui confier les mandats spécifiques visant le développement et la promotion de l'économie sociale dans la société québécoise. Le Chantier joue un rôle clé pour faire connaître la vision et la contribution de l'économie sociale; créer des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets; et favoriser la création d'outils de développement structurants.

Par ailleurs, et pour assurer le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec, le PAGES 2025-2030 appuiera le CQCM dans ses mandats de coordination du développement coopératif. Il est souhaité que le CQCM mette en place une vigie structurée et des cellules d'innovation pour explorer des opportunités de développement pour les coopératives. Il est également souhaité qu'il soutienne la réalisation de projets coopératifs à l'échelle nationale.

En tant qu'instance démocratique des réseaux coopératifs et mutualistes québécois, le CQCM, en collaboration avec les fédérations sectorielles et la CDRQ, poursuivra la coordination de l'entente de partenariat pour le développement des coopératives.

8. Loi sur l'économie sociale, article 6.

Renforcer les services d'appui à l'émergence de projets d'économie sociale dans toutes les régions du Québec

Le Québec peut compter sur un réseau établi de 22 pôles d'économie sociale, incluant trois pôles consacrés aux communautés autochtones, dont l'expertise principale se situe sur le plan de l'émergence des projets d'entreprises d'économie sociale. Ils travaillent au développement de l'économie sociale sur leur territoire, auprès de toutes les communautés, et favorisent les partenariats avec les intervenants locaux.

Grâce à leurs relations de proximité avec les intervenants locaux et régionaux du développement social et économique, les pôles bénéficient d'une position privilégiée pour identifier et faciliter l'émergence de solutions collectives et pour faire connaître l'économie sociale et promouvoir son potentiel comme outil de développement socioéconomique. Le gouvernement reconnaît leur rôle et l'importance de leur ancrage régional et souhaite, avec ce plan d'action, maximiser leurs retombées dans les communautés locales et créer des conditions favorables à l'émergence de projets d'entreprises d'économie sociale.

Depuis 2022, les pôles d'économie sociale se sont dotés d'un mécanisme de coordination afin de faciliter le partage d'expertise et le développement de leur offre de services. C'est dans cette optique que le gouvernement souhaite les soutenir pour qu'ils développent une offre de services unifiée et renforcent la mutualisation de leurs ressources. Cela permettra de mieux coordonner leurs interventions avec les autres acteurs de l'écosystème et d'assurer un accès équitable à leurs services sur tout le territoire québécois.

Déployer les services d'accompagnement au démarrage et au développement des entreprises

Le PAGES 2025-2030 prévoit renforcer les services d'accompagnement au démarrage et au développement des coopératives offerts par la CDRQ. De plus, l'expertise de la CDRQ sera dorénavant aussi accessible aux OBNL en économie sociale qui sont en démarrage là où les services locaux d'accompagnement ne sont pas en mesure d'offrir de services adaptés.

En tant que spécialiste du modèle coopératif, le gouvernement entend renouveler le mandat de la CDRQ portant sur la promotion et la valorisation de ce type d'entreprise. À ce titre, la CDRQ se doit d'être proactive pour appuyer des partenaires locaux et régionaux dans le cadre de projets structurants en développement coopératif, de même que pour assurer une vigie des situations où il convient d'intervenir, dans les collectivités, au moyen d'une solution d'économie sociale.

Afin d'accentuer la collaboration entre les pôles d'économie sociale et la CDRQ, une entente de complémentarité sur le partage des rôles dans l'accompagnement des entreprises sera établie et mise en application. Celle-ci viendra s'ajouter aux ententes de collaboration conclues depuis 2004 entre la CDRQ et les fédérations coopératives. Des mécanismes de collaboration seront aussi mis en place pour les mandats de promotion, de formation et de développement de l'entrepreneuriat collectif. Également, le gouvernement entend mettre à profit le rôle du Comité interministériel en économie sociale afin de sensibiliser tous les ministères à ce partage de responsabilités en matière d'accompagnement.

Appuyer l'accompagnement et le développement sectoriel des coopératives

Plus de 1 300 coopératives sont regroupées au sein de fédérations sectorielles qui leur assurent des services d'accompagnement spécifiques et réalisent des projets collectifs structurants. Depuis plus de vingt ans, l'appui du gouvernement aux fédérations sectorielles leur permet d'innover et d'accentuer le développement des coopératives fédérées à court et à moyen terme. Avec le PAGES 2025-2030, le gouvernement reconnaît l'importance stratégique du rôle que jouent ces organisations dans la prestation de services aux coopératives. Leur financement est assuré par l'intermédiaire de l'entente de partenariat pour le développement des coopératives conclue avec le CQCM.

Photo : Coopérative forestière Girardville



Coopérative forestière Girardville : un modèle de durabilité, de développement économique régional et d'innovation

Fondée en 1979, la Coopérative forestière Girardville allie gestion durable, innovation et développement régional. Avec 400 membres, elle offre une stabilité financière et des emplois de qualité et favorise la rétention de la main-d'œuvre grâce à de la formation continue et à des initiatives de bien-être.

Son expertise couvre l'ensemble de la filière forestière, de la récolte du bois au reboisement, en passant par la préparation des terrains et le transport. Chaque année, elle récolte environ 600 000 mètres cubes de bois et plante plus de 17 millions d'arbres, participant ainsi activement à la régénération des forêts. En tant que membre de la Fédération québécoise des coopératives forestières, elle bénéficie d'un accès privilégié aux meilleures pratiques, aux ressources techniques et aux formations spécialisées, ce qui lui permet de renforcer son expertise collective.

L'innovation technologique est un levier stratégique pour la Coopérative, qui modernise continuellement ses équipements et intègre des technologies avancées pour améliorer la gestion forestière. Sa gestion des stocks et le suivi des récoltes et du reboisement sont automatisés. Pionnière en Amérique du Nord dans les techniques de préparation des terrains, la Coopérative réalise des interventions optimisées en matière d'aménagement du territoire grâce à la géomatique. Très active dans le domaine des technologies de pointe, l'entreprise se classe parmi les plus importantes entreprises de reboisement du Québec.

La Coopérative forestière Girardville conjugue performance économique, responsabilité environnementale et engagement social, et elle équilibre croissance et respect de l'environnement. En misant sur l'innovation et le développement durable, elle contribue à la vitalité économique régionale tout en assurant la pérennité des ressources forestières.

Aider les entreprises à utiliser des services-conseils spécialisés

Le passage de l'idée à l'action repose en partie sur une analyse de la qualité et des données probantes confirmant la faisabilité d'un projet. Étant donné le niveau de risque élevé au moment de la préparation des projets et les marges de manœuvre financière plus limitées, les entreprises d'économie sociale ont parfois plus de difficulté à accéder aux ressources financières nécessaires pour obtenir des services-conseils. La qualité des projets étant renforcée par ces analyses, il devient alors plus facile de convaincre des bailleurs de fonds d'investir dans ces projets.

Pour soutenir les entreprises d'économie sociale dans cette phase critique, le PAGES 2025-2030 prévoit soutenir, par l'intermédiaire du Fonds d'aide technique du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), les entreprises dans la réalisation d'études ou d'analyses nécessaires à leurs projets de démarrage ou d'expansion, ou au redressement.

Le gouvernement évaluera la possibilité d'investir dans ce fonds combiné qui sera accessible à l'ensemble des entreprises d'économie sociale et pourra les soutenir à la fois par l'intermédiaire de prêts et de subventions, en fonction de la situation spécifique de chacune.

Axe 2 :

Des entreprises d'économie sociale soutenues dans leur développement

Au Québec, les entreprises d'économie sociale se démarquent par la variété de leurs modèles d'affaires et sont présentes dans un large éventail de secteurs d'activité économique. Par ailleurs, leurs principes partagés de gouvernance démocratique et leurs propriétés collectives peuvent poser des défis et offrir des occasions d'affaires spécifiques, puisqu'elles ne cherchent pas seulement à augmenter les profits, mais aussi à maximiser les retombées sociales positives de leurs activités et à créer de la valeur pour leurs membres et leurs collectivités.

Les entreprises d'économie sociale, fortes de leur propriété collective et de leur ancrage territorial, ont su démontrer leur résilience face aux crises et leur capacité à s'adapter en périodes d'incertitude.

Pour que le Québec puisse mettre à profit ces forces et maximiser les retombées de l'économie sociale pour les communautés, il faut continuer à soutenir les projets et les entreprises, et ainsi accélérer leur croissance, leur transformation et leur capacité d'innovation.

Dans le cadre du PAGES 2025-2030, le gouvernement s'assurera que des moyens seront mis en place pour atteindre ces deux objectifs :

- Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale.
- Maintenir et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale.

Cibles de l'axe 2

Viser à ce qu'au moins 600 entreprises soient accompagnées ou financées dans leurs pratiques d'affaires.

Générer un effet levier de 7 sur l'investissement total réalisé par les outils financiers déployés.

Observer une croissance des activités dans au moins 70 % des entreprises soutenues par les mesures de financement et de capitalisation (ex. : nombre de clients, nombre d'heures de service, chiffre d'affaires).

Action 2 :

Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale

Les entreprises d'économie sociale se caractérisent par des modèles d'affaires qui conjuguent viabilité économique et mission sociale. En reconnaissant et en soutenant ces entreprises dans leurs particularités, le gouvernement souhaite accroître leurs retombées sociales, faciliter l'équilibre entre leurs objectifs sociaux et économiques, et renforcer leur pérennité.

Le PAGES 2025-2030 prévoit des sommes de près de 8 millions de dollars pour la mise en œuvre de trois initiatives.

Appuyer la mutualisation entre les entreprises d'économie sociale

Les tendances en matière de mutualisation évoluent en fonction du contexte économique dans lequel les entreprises opèrent. Dans le contexte actuel, où les investissements sont en croissance et où l'accès à la main-d'œuvre qualifiée est limité, la mutualisation est de plus en plus répandue. Les entreprises y voient un moyen de renforcer leur rentabilité et d'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance.

La mutualisation est une pratique qui s'inscrit en cohérence avec la logique collective et la culture collaborative qui prévalent au sein des entreprises d'économie sociale. Leur capacité à mettre en commun leurs ressources humaines, leurs équipements et leurs infrastructures, à regrouper leurs achats et à développer des marchés partagés contribue à améliorer leur résilience et à augmenter leurs retombées. Il s'agit d'un levier puissant pour exploiter les occasions de développement et les expertises, tout en faisant face à la concurrence et à l'évolution de leur environnement d'affaires.

Dans le cadre du PAGES 2025-2030, le gouvernement encouragera le développement et l'adoption des pratiques de mutualisation par les entreprises d'économie sociale. Pour y parvenir, il investira en formation et en accompagnement pour l'analyse et la préparation de projets de mutualisation en région. Il financera aussi la réalisation de projets touchant plusieurs entreprises.

Offrir un soutien renforcé aux initiatives de reprise collective

Le repreneuriat collectif permet à des employés, à des clients, à des fournisseurs ou à des usagers de reprendre une entreprise pour l'exploiter collectivement sous forme d'une coopérative ou d'un organisme à but non lucratif (OBNL). Il offre une solution au problème de continuité des entreprises, ainsi qu'un moyen de prise en charge collective pour les communautés, les travailleurs et les travailleuses.

Selon le niveau de complexité, il faut compter, en moyenne, entre un et cinq ans pour transformer une entreprise conventionnelle en une entreprise collective. C'est un processus exigeant, où les repreneurs doivent acquérir les compétences essentielles à la gestion de l'entreprise, sans être rémunérés pour leur travail. Cette étape est cruciale pour que les projets d'acquisition ou de reprise d'entreprise soient couronnés de succès.

Le PAGES 2025-2030 maintiendra son appui financier aux projets de reprise collective en phase de prédémarrage et de démarrage, dont la réalisation nécessite une collaboration étroite avec les partenaires de l'économie sociale. De l'aide sera consacrée à l'accompagnement de ces entreprises pour leur permettre d'accélérer le passage d'une structure privée à une structure collective. De plus, des outils continueront d'être mis à leur disposition pour les aider à se prévaloir des services des experts indispensables au succès de leur projet.

Aider les entreprises à développer leurs capacités de commercialisation

Le développement de marchés et la commercialisation sont souvent considérés comme complexes. En effet, il s'agit de démarches qui exigent un changement de posture et l'acquisition de nouvelles compétences en matière de développement commercial.

Répondre efficacement aux attentes des grands acheteurs publics ou privés repose sur une proposition de valeur solide, une offre de services bien adaptée et une maîtrise des techniques de vente adaptées à ce contexte particulier. Le changement d'échelle nécessite une coordination des ressources et un réalignement stratégique des activités économiques et de la mission sociale afin d'assurer une croissance cohérente et durable et de développer des partenariats mutuellement bénéfiques avec des acheteurs potentiels.

Malgré la présence de plusieurs initiatives de promotion, de sensibilisation et de formation, il demeure que du travail reste à faire pour aider les entreprises collectives à accroître leurs ventes auprès de la clientèle commerciale et des institutions publiques, et aussi pour être des fournisseurs sûrs, notamment quant à leur capacité à fournir des garanties, des cautionnements et une prestation de services conforme aux exigences des acheteurs. Le défi est particulièrement important pour les entreprises dont la production de biens et services pour le marché n'est pas au cœur de leur modèle d'affaires.

Le gouvernement poursuivra son soutien aux initiatives de formation des entreprises au développement des affaires et aux marchés publics. Le PAGES 2025-2030 se distingue des précédentes approches en visant à offrir des services d'accompagnement sur mesure et à apporter un soutien direct aux entreprises en commercialisation et en développement de marchés.

Action 3 :

Maintenir et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale

Le financement spécialisé en économie sociale est considéré comme essentiel pour le développement et la croissance de ces entreprises. L'accès au financement bancaire traditionnel est limité pour les entreprises d'économie sociale puisqu'elles ne génèrent que peu ou pas de rendement pour les investisseurs, et que leur accès aux garanties est limité. C'est pour cette raison que le gouvernement continue à investir dans un écosystème de financement consacré à l'économie sociale. Les outils financiers existants sont complémentaires, flexibles, efficaces et largement utilisés par les entreprises d'économie sociale.

Toutefois, certains des outils financiers déployés méritent d'être ajustés et renforcés pour que les entreprises aient la capacité de saisir rapidement les occasions d'affaires, d'innover et de s'adapter aux évolutions du marché et de leur environnement. C'est ainsi que, dans le cadre du PAGES 2025-2030, le gouvernement investira 37,4 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour poursuivre et adapter le financement des entreprises collectives, ce qui permettra de réaliser des interventions financières de l'ordre de 63,4 millions de dollars. Ces sommes seront gérées par des équipes expérimentées et aptes à répondre aux besoins spécifiques des entreprises d'économie sociale.

Soutenir l'entrepreneuriat collectif via des programmes confiés à Investissement Québec

Le PAGES 2025-2030 maintiendra son appui aux entreprises d'économie sociale par l'entremise d'Investissement Québec. Pour mieux prendre en compte la complexité des projets d'économie sociale et leur capacité de remboursement, le gouvernement souhaite poursuivre son soutien pour favoriser la concrétisation de projets d'immobilisation en entrepreneuriat collectif et la capitalisation des entreprises d'économie sociale, comme ce fut le cas par le passé dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) et du Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES). La mise en commun de ces objectifs dans un nouveau programme pourrait être évaluée afin de mieux répondre aux besoins de financement des entreprises d'économie sociale et de faciliter leur capitalisation.

Cette nouvelle approche pourrait permettre à Investissement Québec d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises dans leur projet d'investissement tout en maximisant l'effet de levier des investissements publics en économie sociale. De plus, les entreprises bénéficiaires pourraient ainsi combiner les avantages des deux formes de financement.

Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES)

Le CAES, qui est en cours de révision, est un programme dont la gestion a été confiée à Investissement Québec en 2002. Ce programme vise à faciliter la réalisation de projets d'économie sociale. Il est complémentaire avec les autres produits financiers disponibles et constitue un levier pour le développement d'équité dans les entreprises parce qu'il sert à appuyer la mise de fonds de l'entreprise. Au CAES initial s'est ajouté, en 2022, un second volet pour soutenir spécifiquement les projets de reprise d'entreprise.

Avec le PAGES 2025-2030, il est souhaité de renouveler le CAES pour permettre d'aider les entreprises financées à faire face à la forte augmentation des coûts de projets.

Le CAES est une aide financière offerte sous forme de prêt. Dans sa dernière mouture, la durée maximale du remboursement de l'aide financière était de quinze ans. Cette durée pouvait être prolongée, mais la période totale du prêt ne pouvait excéder vingt ans.

Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)

Le PIEC, qui est en cours de révision, vise à favoriser l'accès à des bâtiments adaptés à la réalisation des activités des entreprises d'économie sociale et à accroître l'investissement en immobilisations en facilitant l'accès à du financement. Il soutient, sous forme de subventions, les projets d'acquisition, de construction ou de rénovation de bâtiments à vocation commerciale ou industrielle détenus ou utilisés par des entreprises d'économie sociale.

La contribution du PIEC est un facteur déterminant dans la décision de plusieurs entreprises d'aller de l'avant avec leurs projets.

Le PIEC est une aide financière sous forme de subventions. Dans sa dernière mouture, le taux maximal d'aide était de 50 % des dépenses admissibles et le cumul des aides gouvernementales était limité à 80 % des dépenses admissibles. L'aide maximale était de 500 000 \$ par projet.

Maintenir le Fonds de capitalisation en appui aux entreprises d'économie sociale

Le Fonds de capitalisation du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) a été mis en place dès 1997 pour pallier l'impossibilité pour les entreprises d'économie sociale de recourir aux garanties personnelles comme levier de financement. Avec cet outil, le RISQ offre un financement en quasi-équité qui permet aux entreprises de compléter leur montage financier quand les garanties liées au projet sont insuffisantes. Le Fonds de capitalisation vient ainsi soutenir l'émergence, le développement, la capitalisation et la consolidation des entreprises d'économie sociale avec un financement sous forme d'un prêt non garanti à des conditions avantageuses ou d'une garantie de prêt.

Afin d'assurer le maintien de cet outil financier essentiel en contexte d'incertitude économique, le gouvernement pourrait prolonger le prêt de 5 millions de dollars accordé au RISQ afin de permettre à ce dernier de réinvestir cette somme dans les entreprises et de soutenir plus de projets au cours des prochaines années.

L'aide financière du Fonds de capitalisation prend la forme d'un prêt sans garantie ou d'une garantie de prêt. Le montant maximal du prêt peut atteindre 50 000 \$. Les modalités de remboursement sont flexibles pour s'adapter à la situation de chaque entreprise.

Poursuivre l'engagement gouvernemental dans la Fiducie du Chantier de l'économie sociale

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale (Fiducie) a pour principale mission de favoriser l'expansion et le développement des entreprises collectives en améliorant l'accès au financement et en assurant une meilleure capitalisation des entreprises d'économie sociale. Les outils offerts par la Fiducie viennent combler un besoin de capital patient avec des prêts sans exigence de remboursement avant quinze ans.

En 2024, le gouvernement a ajouté 10 millions de dollars aux 20 millions de dollars déjà investis dans la Fiducie. Afin de maximiser les sommes disponibles pour les entreprises, le gouvernement financera un congé d'intérêts de cinq ans accordé à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale sur le prêt consenti en 2024. Par cet engagement, le gouvernement reconnaît l'expertise de la Fiducie pour permettre l'émergence et la croissance de projets d'entrepreneuriat collectif ayant des retombées sociales positives partout au Québec.

La Fiducie du Chantier de l'économie sociale offre des prêts sans exigence de remboursement de capital avant quinze ans. Elle offre deux outils financiers : le capital patient immobilier (CPI) et le capital patient opérations (CPO).

Axe 3 :

Une action gouvernementale cohérente et adaptée au soutien des entreprises d'économie sociale

L'État québécois reconnaît que les entreprises d'économie sociale contribuent au développement, à la vitalité socioéconomique du Québec et à l'occupation du territoire. Dans la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), le gouvernement s'engage à prendre en considération l'économie sociale dans les mesures et les programmes, dans leur mise à jour ainsi que dans l'élaboration de nouveaux outils d'intervention destinés aux entreprises collectives.

Le PAGES 2025-2030 représente une occasion pour toutes les instances gouvernementales de contribuer à la reconnaissance et à la mise en valeur de leur engagement envers l'économie sociale, en utilisant les leviers dont elles disposent en matière de législation et de politiques publiques. À titre de responsable de l'application de la Loi sur l'économie sociale, le MEIE entend faire preuve de leadership en donnant l'exemple en matière d'intégration de l'économie sociale et en redoublant d'efforts pour sensibiliser ses partenaires gouvernementaux à l'importance d'agir en cette matière.

Plus précisément, le PAGES 2025-2030 propose des gestes structurants pour améliorer la reconnaissance de l'économie sociale par les institutions publiques et pour accentuer la cohérence des interventions gouvernementales, soit :

- Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale.
- Accroître les collaborations avec le milieu municipal en matière d'économie sociale.

Les institutions publiques jouent un rôle essentiel tant dans l'élaboration de la législation et de la réglementation que dans la mise en place de mesures et de politiques en faveur de l'économie sociale. Certains ministères jouent un rôle encore plus important parce que des secteurs de l'économie sociale s'inscrivent directement dans leur mission ministérielle. En s'engageant dans une démarche de reconnaissance de l'économie sociale, ces ministères et organismes créent les conditions gagnantes pour maximiser les retombées de l'économie sociale dans la société québécoise.

Cibles de l'axe 3

Viser à ce que 100 % des ministères prioritaires et 50 % des autres ministères et organismes siégeant au comité interministériel ⁹ offrent des formations sur l'économie sociale à leurs employés clés d'ici 2030.

Viser à ce que les programmes de 100 % des ministères et organismes siégeant au comité interministériel aient été analysés pour vérifier l'admissibilité des entreprises d'économie sociale d'ici 2030.

Action 4 : Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale

Bien que les ministères aient l'obligation de prendre en compte l'économie sociale dans leurs mesures et interventions, plusieurs obstacles limitent l'accès des entreprises d'économie sociale à certains programmes gouvernementaux. Ces barrières, souvent liées à une méconnaissance de leur modèle entrepreneurial ou à une mauvaise compréhension de leurs objectifs, se traduisent par des délais et des coûts supplémentaires pour les entreprises d'économie sociale.

Les consultations interministérielles menant au plan d'action ont permis d'identifier des ministères et organismes prioritaires à soutenir en ce qui concerne l'intégration de l'économie sociale dans leurs mesures et programmes :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère du Tourisme
- RECYC-QUÉBEC
- Société d'habitation du Québec

9. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs; ministère de la Santé et des Services sociaux; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; ministère du Tourisme; ministère des Relations internationales et de la Francophonie; RECYC-QUÉBEC; Société d'habitation du Québec; Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit; et Secrétariat à la jeunesse. D'autres ministères et organismes pourraient être ajoutés au comité interministériel durant la période couverte par le PAGES 2025-2030 selon les besoins identifiés.

Le gouvernement s'attend à ce que les ministères et organismes misent davantage sur le potentiel de l'économie sociale et s'engagent à assurer un accès équitable aux programmes et aux mesures destinés aux entreprises d'économie sociale. Le MEIE, dans son rôle de coordination de l'intervention gouvernementale en matière d'économie sociale, appuiera les ministères et organismes dans leurs efforts d'intégrer l'économie sociale à leurs mesures et programmes.

Le modèle québécois en économie sociale reconnu à l'international

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie est un joueur clé pour mettre en valeur l'économie sociale du Québec à l'international. Il est un collaborateur de premier plan pour l'accueil de délégations étrangères qui s'intéressent à l'économie sociale québécoise et un point de rencontre stratégique pour mettre en contact tout le réseau québécois de l'économie sociale avec des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations unies ou l'Organisation de coopération et de développement économiques. Ces dernières reconnaissent d'ailleurs le leadership et l'expertise du Québec en la matière.

Favoriser le développement de la connaissance et de la compréhension des modèles de l'économie sociale

La Loi sur l'économie sociale, adoptée en 2013, circonscrit la définition d'une entreprise d'économie sociale. Toutefois, cette définition requiert une bonne compréhension du secteur de l'économie sociale pour être appliquée. C'est dans cette optique que, dans le cadre du PAGES 2020-2025, un outil d'aide à la qualification des entreprises d'économie sociale a été élaboré à l'intention des administrateurs de programmes de soutien financier des ministères et des organismes gouvernementaux.

L'outil d'aide à la qualification vise à simplifier l'identification des entreprises collectives par les ministères et à harmoniser l'interprétation des principes de la Loi sur l'économie sociale. Le MEIE entend favoriser l'utilisation de cet outil par les ministères et organismes concernés par l'appui aux entreprises collectives, former les professionnels responsables de la qualification des entreprises et soutenir les équipes dans les cas d'entreprises plus complexes à qualifier. Cette approche permettra d'approfondir la compréhension du fonctionnement de l'économie sociale dans les ministères et organismes et de développer des pratiques partagées, conformes et harmonisées pour le traitement des entreprises d'économie sociale.

Harmoniser le traitement des entreprises d'économie sociale dans les programmes et mesures des ministères et organismes

Les entreprises d'économie sociale rencontrent des défis lorsqu'il s'agit de faire reconnaître leur admissibilité aux mesures et aux programmes du gouvernement. Les problèmes rencontrés peuvent être liés à l'exclusion directe ou à l'absence d'inclusion explicite des entreprises d'économie sociale parmi les clientèles admissibles, à une incompréhension des distinctions entre régime constitutif et statut fiscal, ou encore à des exclusions involontaires liées à la structure de gouvernance ou de propriété des entreprises d'économie sociale.

Afin d'assurer un accès équitable et uniforme aux mesures et aux programmes du gouvernement, le MEIE entend travailler avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'identifier des pistes pour renforcer la prise en compte de l'économie sociale au sein des ministères et organismes gouvernementaux à travers leurs programmes et outils d'intervention. En complément, un accompagnement spécifique sera offert aux ministères prioritaires et donné à ceux qui en feront la demande.

Dans une perspective de suivi de l'évolution de l'admissibilité des entreprises d'économie sociale aux mesures et aux programmes du gouvernement, le ministère intégrera le suivi de l'admissibilité des entreprises d'économie sociale à son exercice annuel de suivi des aides aux entreprises. Une démarche distincte sera réalisée avec les ministères prioritaires dont les interventions ne sont pas destinées spécifiquement aux entreprises, mais dont les mesures et programmes peuvent s'adresser aux entreprises d'économie sociale.

Les entreprises d'économie sociale, engagées pour un avenir durable et circulaire

Ces vingt dernières années, on a observé le développement rapide d'un secteur de l'économie sociale dans le domaine de l'économie circulaire, notamment par la récupération et le recyclage, ainsi que le réemploi et la réparation de produits pour leur donner une seconde vie et fournir des produits à prix abordables. Selon le dernier portrait statistique de l'économie sociale de l'Institut de la statistique du Québec (2022), environ 100 entreprises d'économie sociale œuvraient dans le secteur du transport et de la gestion de matières résiduelles en 2022.

Plusieurs de ces entreprises d'économie sociale sont des entreprises adaptées ou d'insertion qui fournissent des emplois à des personnes handicapées ou éloignées du marché du travail.

L'économie sociale joue un rôle clé dans le déploiement de l'économie circulaire au Québec, en particulier dans le réemploi et la réparation.

Afin de permettre aux entreprises d'économie sociale de poursuivre et d'accroître leurs activités et, ainsi, de contribuer activement à la récupération et à la valorisation des produits en toute conformité, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs s'engage à évaluer l'opportunité de modifier le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE).

Faire du MEIE un exemple dans l'intégration de l'économie sociale

Dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, le MEIE se propose de faire office d'exemple en intégrant la dimension de l'économie sociale à l'ensemble de ses interventions. Un exercice d'analyse stratégique sera ainsi conduit pour identifier les sphères d'activités du MEIE dans lesquelles l'économie sociale intervient, et où elle doit être prise en considération. Les démarches en cours concernant l'admissibilité effective des entreprises d'économie sociale aux programmes et aux mesures déployés par le MEIE seront poursuivies et des formations seront offertes pour former les administrateurs de programmes à la qualification des entreprises d'économie sociale.

Le MEIE s'appuiera aussi sur son rôle de coordination de l'intervention du gouvernement en matière d'économie sociale pour relancer les travaux du Comité interministériel en économie sociale. De cette façon, il pourra veiller à une meilleure intégration de l'économie sociale aux lois, aux stratégies et aux politiques développées par les ministères et organismes, pour assurer une meilleure compréhension et une considération adéquate de l'économie sociale.

De plus, en tant que ministère responsable de l'application de la Loi sur les coopératives, le MEIE propose une modernisation de cette loi afin de s'assurer qu'elle demeure un outil de développement efficace. Cette modernisation permettra à la fois de corriger certains problèmes d'interprétation et d'application et de favoriser le développement des coopératives québécoises qui désirent offrir des réponses novatrices aux enjeux de société.

Action 5 :

Favoriser les partenariats avec le milieu municipal

Les municipalités jouent un rôle central dans la création d'écosystèmes propices à l'innovation, en développant sans cesse de nouvelles politiques et solutions pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels le Québec est confronté. Le bien-être de la population locale et de la communauté ainsi que la protection de l'environnement se trouvent au cœur de leurs préoccupations. Il s'agit d'un objectif partagé également par les entreprises d'économie sociale.

En ce sens, le Québec peut compter sur des modèles d'économie sociale à fort potentiel de transfert qui ont un effet significatif sur la vitalité des communautés, tels que les services marchands de proximité, la reprise collective d'entreprise ou l'économie circulaire. Les entreprises d'économie sociale sont des partenaires et des acteurs clés du milieu municipal; elles représentent à la fois un vecteur de mobilisation citoyenne et un vecteur de développement économique et territorial dans les communautés locales.

Le gouvernement du Québec entend poursuivre ses actions pour favoriser les maillages et la collaboration entre le mouvement de l'économie sociale et le monde municipal, entre autres, en améliorant le cadre réglementaire régissant les relations entre les entreprises d'économie sociale et les municipalités et en valorisant le rôle de l'économie sociale dans ses relations avec le secteur municipal.

Mettre en place un environnement réglementaire favorable

Les interactions entre les municipalités et les entreprises d'économie sociale sont notamment régies par la Loi sur les cités et les villes, la Loi sur les compétences municipales et la Loi sur les contrats des organisations publiques. Bien que cet encadrement législatif soit utile et nécessaire, certaines conditions et exigences administratives peuvent parfois rendre difficile le développement de partenariats gagnants entre les entreprises d'économie sociale et les municipalités, et la mise en œuvre de solutions d'économie sociale pour répondre aux défis de leurs communautés.

Pour renforcer la prise en compte de l'économie sociale dans les ministères et organismes à travers leurs programmes et outils d'intervention, le MEIE entend travailler avec les partenaires de l'économie sociale et du secteur municipal pour recenser et sensibiliser les ministères responsables des irritants et contraintes pour les entreprises d'économie sociale contenus dans les lois et règlements applicables aux municipalités. Au niveau pédagogique, des outils de soutien à la compréhension de ces cadres de loi seront aussi produits à l'usage des municipalités et des entreprises d'économie sociale.

Valoriser les solutions de l'économie sociale dans les relations avec les acteurs municipaux

Avec le PAGES 2025-2030, le gouvernement souhaite favoriser la reconnaissance ainsi que l'adoption des modèles et des solutions de l'économie sociale par le milieu municipal. Le gouvernement entend ainsi inspirer et outiller les villes et municipalités du Québec pour qu'elles puissent actionner les leviers nécessaires au développement de l'économie sociale, au bénéfice du bien-être de leur population et au service de celle-ci.

Le gouvernement du Québec confie aux municipalités régionales de comté (MRC) la mission et les responsabilités en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat. Avec les outils et les fonds mis à leur disposition, les MRC accompagnent et peuvent financer des projets d'entreprises, y compris ceux d'entreprises d'économie sociale. Le MEIE les accompagne dans ce rôle, notamment par l'animation de Réseau Accès PME et par l'accompagnement stratégique des MRC. Comme levier financier, il confie la gestion des Fonds locaux d'investissement à ces dernières. Dans le cadre de ses interventions en matière de développement local et régional, le ministère veillera à ce que la dimension de l'économie sociale soit prise en compte dans les activités de développement et de rehaussement des compétences des professionnels en développement économique des MRC.

Le MEIE souhaite également proposer des activités de promotion, de sensibilisation et de formation complémentaires et spécifiques en matière d'économie sociale afin de mieux valoriser les modèles de l'économie sociale et d'intensifier les activités de maillage et de transfert de connaissance aux regroupements municipaux et aux partenaires locaux en développement économique. Le déploiement d'une stratégie de communication et de sensibilisation efficace sur le potentiel de l'économie sociale dans le milieu municipal permettra aux élues et élus municipaux et aux administrations municipales de mieux cerner les avantages liés à l'économie et aux modes de collaboration possibles qui pourraient être exploités avec les entreprises d'économie sociale.

De plus, le gouvernement encouragera la participation du milieu municipal aux projets de secteurs stratégiques en économie sociale afin de créer davantage de synergies entre les acteurs de l'écosystème.

Axe 4 :

Des retombées au service de la société et des communautés

Par leur nature, les entreprises d'économie sociale agissent pour le bien commun et jouent un rôle central dans la réponse aux enjeux de société. Qu'il s'agisse de développement de l'économie circulaire, d'accès à des logements abordables et de qualité, d'autonomie et de sécurité alimentaires ou de maintien à domicile des personnes âgées, l'apport de ces entreprises est essentiel. Grâce à des modèles d'affaires adaptés, rentables et efficaces, elles contribuent activement au développement et à la vitalité des collectivités.

Afin de renforcer la contribution de l'économie sociale et de créer des alliances pour trouver des réponses adaptées aux grands enjeux de société qui préoccupent la population, les efforts consentis dans le cadre de ce plan d'action cibleront un certain nombre de secteurs stratégiques prioritaires qui bénéficieront d'une action distincte. Le gouvernement souhaite aussi mesurer les retombées générées et les transformations engendrées par l'économie sociale dans certains secteurs afin de pouvoir mobiliser l'ensemble de ses partenaires autour de ceux-ci.

Ainsi, le gouvernement appuiera deux mesures complémentaires et structurantes pour maximiser et mesurer les retombées de l'économie sociale sur des enjeux stratégiques pour le Québec :

- Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires.
- Mesurer les retombées des entreprises d'économie sociale dans la société.

L'apport de l'économie sociale à la transformation de la société et au développement de solutions aux grands enjeux et défis de société est une retombée directe de l'activité des entreprises. Des cibles seront donc établies afin d'évaluer la croissance de leur engagement en lien avec les secteurs stratégiques ciblés.

Cibles de l'axe 4

Viser à ce qu'au moins 50 % des entreprises ayant réalisé un projet financé par les secteurs stratégiques aient développé de nouveaux produits et services.

Viser à ce qu'au moins 50 % des entreprises soutenues dans un secteur stratégique aient eu une croissance de leurs activités (ex. : nombre de clients, nombre d'heures de service, chiffre d'affaires).

Action 6 :

Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires

Le PAGES 2025-2030 s'appuie sur l'expérience acquise en matière de développement de secteurs stratégiques depuis 2015. Pour ne pas disperser ses forces et pour maximiser les bénéfices sociaux et environnementaux dans les secteurs ayant des retombées importantes pour les communautés, le gouvernement choisit de soutenir six secteurs prioritaires, et il y investira 11,2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Les activités de consultation menant au plan d'action ont permis de bien cerner les priorités et d'identifier six secteurs stratégiques prioritaires :

- L'accès à des logements abordables et de qualité;
- Le maintien à domicile des personnes âgées;
- L'autonomie et la sécurité alimentaires;
- Le développement de l'économie circulaire;
- Le maintien des commerces alimentaires de proximité dans les communautés;
- La filière touristique en appui au développement des collectivités.

Les investissements prévus dans ce plan d'action permettront aux partenaires de l'économie sociale de proposer et de réaliser des plans d'action concertés pour encourager les entreprises d'économie sociale à explorer de nouvelles perspectives, à développer des approches innovantes et à proposer de nouveaux services dans les secteurs prioritaires afin de répondre aux besoins de la société québécoise.

Les organisations responsables de la mise en œuvre de ces plans d'action recevront aussi des mandats spécifiques d'analyse ou d'expérimentation en fonction des priorités gouvernementales. La participation des ministères et organismes concernés par ces secteurs d'activité sera sollicitée tant en matière d'expertise que de financement, afin d'assurer une réponse coordonnée et efficace aux besoins des individus et des collectivités dans les secteurs d'importance stratégique en économie sociale.

Donner accès à des logements abordables et de qualité

L'accès à des logements de qualité à un prix abordable est déterminant pour la qualité de vie des ménages et pour conserver leur pouvoir d'achat. Dans sa Stratégie québécoise en habitation – *Bâtir ensemble pour mieux se loger*, le gouvernement interpelle toutes les parties prenantes du secteur de l'habitation pour travailler ensemble et développer des solutions au manque de logements abordables. Les acteurs de l'économie sociale en habitation sont nombreux et engagés depuis plusieurs décennies dans ce domaine. OBNL et coopératives détiennent actuellement plus de 88 000 logements au Québec. Ces logements sont détenus collectivement et gérés dans une perspective de maintien d'un équilibre sain entre abordabilité et conservation des actifs.

Alors que le parc immobilier collectif est vieillissant et qu'il peine à se renouveler, un regain d'intérêt pour ce modèle amène de nouvelles approches pour revitaliser et relancer la croissance du parc. Tandis que les partenaires traditionnels de l'écosystème déploient des initiatives en maintien des actifs, les grands propriétaires immobiliers de l'économie sociale adoptent de nouvelles stratégies de croissance, notamment par l'acquisition d'unités. Les services-conseils en immobilier se diversifient aussi avec l'arrivée de nouvelles entreprises d'économie sociale qui offrent des services professionnels aux entreprises et aux communautés qui souhaitent développer des projets collectifs. Dans le but d'accélérer l'émergence et la mise à l'échelle de ces nouvelles pratiques d'affaires, le gouvernement soutiendra un secteur stratégique en habitation dans le but d'examiner, entre autres, les moyens permettant de faciliter l'utilisation de l'avoir net accumulé par les entreprises d'économie sociale comme levier financier.

Les entreprises d'économie sociale en habitation, un partenaire d'avenir pour l'État

Les entreprises d'économie sociale jouent un rôle important dans l'offre de logements abordables. Ces entreprises mettent à la disposition de leurs membres ou usagers des logements de qualité, en plus de leur donner l'occasion de prendre en charge leur milieu de vie par l'intermédiaire de processus de gouvernance démocratiques.

Le Québec compte environ 1 300 coopératives d'habitation et 1 250 OBNL en habitation. Ces entreprises d'économie sociale, qui ont constitué au fil du temps un patrimoine immobilier collectif considérable, possèdent aujourd'hui une grande valeur nette s'élevant à plus de 9,2 milliards de dollars¹⁰.

Pour soutenir le développement de nouveaux logements, ces entreprises peuvent s'appuyer sur un réseau de soutien constitué de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation du Québec (CQCH) et de ses 9 fédérations régionales, du Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), qui compte 8 fédérations régionales, et de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), qui compte 25 entreprises sur le terrain en soutien à l'habitation communautaire.

10. La valeur serait de 6 milliards de dollars pour les OBNL (rapport annuel du Réseau québécois des OSBL d'habitation 2022-2023) et de 3,2 milliards de dollars pour les coopératives (*Le patrimoine coopératif québécois en habitation*, MEIE, 2017).

UTILE : l'innovation au service du logement étudiant

L'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) joue un rôle clé dans le développement de logements étudiants abordables et durables au Québec. Depuis 2012, UTILE conçoit, construit et gère des immeubles locatifs destinés aux étudiants, contribuant ainsi à l'augmentation de l'offre de logements locatifs abordables.

Depuis l'inauguration de son premier immeuble à Montréal en 2020, l'entreprise a réalisé 9 nouvelles mises en chantier pour un total de 597 unités actuellement disponibles sur le marché. D'ici 2028, UTILE prévoit la construction de 2 250 logements, soit 800 unités par an, portant son parc immobilier à une valeur de plus de 600 millions de dollars. Cet actif représente une richesse collective durable. Afin de soutenir cette croissance, l'organisme a bénéficié d'un appui d'Investissement Québec pour renforcer ses capacités de gestion de projets.

UTILE se démarque par son approche innovante en matière de financement qui réduit la dépendance aux subventions publiques. Son principal levier, le Fonds d'investissement pour logement étudiant, mobilise des capitaux privés et institutionnels afin de financer la construction de logements abordables.

Sur le plan technique, l'entreprise mise sur des innovations en construction pour optimiser les coûts et les délais, et elle privilégie aussi l'efficacité énergétique, l'utilisation responsable du territoire, ainsi que le choix de matériaux et de conceptions réduisant l'empreinte écologique.

En mobilisant des ressources collectives et en développant des solutions structurantes, UTILE participe activement à la résolution des enjeux sociaux et économiques du logement étudiant. Son approche repose sur la mutualisation des ressources, la mise en place de partenariats solides et l'intégration de pratiques novatrices qui allient efficacité, dynamisme et retombées sociales.



Photo: Services UTILE

Assurer le maintien à domicile des personnes âgées

Les personnes âgées qui souhaitent demeurer à domicile le plus longtemps possible peuvent recevoir le soutien d'entreprises d'économie sociale à plusieurs niveaux. Les personnes âgées occupant une place centrale dans la gouvernance de ces entreprises, elles sont à même d'orienter le développement de services en réponse à leur besoin, que ce soit pour le soutien aux tâches courantes, les soins personnels, les services de repas et de transport, les menus travaux, les loisirs ou encore l'habitation adaptée.

La demande en services d'assistance personnelle est en croissance et les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) recrutent continuellement des travailleurs pour répondre à la demande de leurs membres. Afin d'assurer la qualité des services offerts aux personnes en perte d'autonomie ou vivant avec des incapacités, ainsi que pour une meilleure intégration et rétention des préposés d'aide à domicile, le gouvernement poursuivra le soutien à la formation de ces travailleurs. Le MEIE contribuera, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en vue d'assurer la formation des préposés en soins à la personne. La contribution du MEIE pour soutenir la formation de ces préposés serait d'un maximum de 5 millions de dollars.

Alors que certains de ces services sont généralisés dans les entreprises d'économie sociale, d'autres services nécessitent davantage d'analyses afin d'améliorer la prestation de services aux personnes âgées et d'assurer leur viabilité économique et leur pérennité à long terme. Les services de transport, par exemple, ne peuvent être à la fois accessibles et rentables. Il y a donc nécessité d'innovation sociale pour trouver une solution qui convient à la fois aux usagers et aux prestataires. Dans le but de contribuer au maintien des personnes âgées à domicile et d'améliorer leur qualité de vie, le gouvernement soutiendra un secteur stratégique qui appuiera le développement de l'économie sociale en réponse aux besoins des personnes âgées, notamment par une offre de services en menus travaux.

Les EÉSAD, des partenaires de premier plan du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le maintien à domicile des personnes âgées

Pour s'adapter au vieillissement accéléré de la population et tenir compte de l'ensemble des besoins des personnes âgées, le MSSS déploie actuellement son Plan d'action gouvernemental 2024-2029, sous titré « La fierté de vieillir ». L'approche du gouvernement mise sur une solidarité et une équité entre les générations dans le but d'améliorer les conditions de vie, le bien-être et la santé des personnes âgées.

Cette approche s'inscrit en cohérence avec la mission des EÉSAD, qui consiste à produire des services à domicile répondant aux besoins de la population et bénéficiant à la communauté à laquelle elle appartient. Avec le virage vers le soutien à domicile amorcé par le MSSS, les 95 EÉSAD, présentes dans toutes les régions du Québec, sont des partenaires de premier plan dans le déploiement du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique auprès des personnes âgées. En 2024, elles ont réalisé six millions d'heures de services en soutien à la vie domestique et plus d'un million d'heures de services d'assistance personnelle et de répit auprès de 100 000 usagers.

La consolidation du partenariat et la concertation entre les entreprises d'économie sociale en aide domestique et le MSSS sont essentielles pour offrir aux personnes âgées des services continus, cohérents et complémentaires.

Accélérer le développement de l'économie circulaire

Les matières résiduelles sont des ressources dont il importe de maximiser le potentiel de valorisation, à la fois pour des raisons environnementales, économiques et sociales. Plus d'une centaine d'entreprises d'économie sociale sont actives en économie circulaire, un modèle qui rejoint leurs valeurs et leurs pratiques. Ces entreprises d'économie sociale sont porteuses d'initiatives à toutes les étapes du cycle de l'économie circulaire, notamment en économie du partage, en réparation, en réemploi, en recyclage ou en valorisation.

Dans sa Feuille de route en économie circulaire, le gouvernement aspire à créer davantage de richesse tout en réduisant son empreinte écologique. L'économie sociale étant déjà présente dans la majorité des secteurs à fort potentiel de circularité prioritaires par le gouvernement, le déploiement d'un secteur stratégique en économie circulaire permettra un développement réfléchi des initiatives conjointement avec les acteurs sectoriels. Le Québec pourra ainsi maximiser les retombées locales et collectives d'une gestion des ressources où l'économie sociale représentera un levier particulièrement significatif pour le développement de l'économie circulaire dans la province.



Photo : PRISE



Le Groupe Coderr, un modèle inspirant d'économie circulaire et d'inclusion sociale

Fondé il y a près de 45 ans, le Groupe Coderr est un acteur clé de l'économie sociale au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il se distingue par sa double mission : réduire l'empreinte environnementale en détournant les matières résiduelles de l'enfouissement et favoriser l'intégration socioprofessionnelle des personnes éloignées du marché du travail.

Groupe Coderr, en pleine expansion, s'appuie sur ses capacités d'innovation lui permettant d'introduire en permanence de nouvelles solutions pour maintenir son avance sur le marché et renforcer ses retombées sociales et environnementales. Afin de mieux répondre au volet social de sa mission, l'entreprise a modernisé ses installations grâce, notamment, au soutien financier d'Investissement Québec, ce qui a permis de rénover le bâtiment réservé aux activités d'insertion socioprofessionnelle. En plus de cet appui financier, Groupe Coderr bénéficie du soutien d'autres partenaires publics et privés qui contribuent également à ses initiatives en économie circulaire et en inclusion sociale.

Fidèle à ses valeurs de partage et de coopération, le Groupe Coderr met son expertise et ses outils à la disposition d'autres entreprises d'économie sociale. Grâce à un soutien du MEIE pour un projet de mutualisation, l'entreprise a développé, avec ses partenaires, un modèle opérationnel mutualisé facilitant la récupération et la valorisation des produits visés par une réglementation de responsabilités élargies des producteurs (REP). Cette initiative renforce non seulement la capacité du groupe à relever les défis environnementaux et économiques, mais favorise également la collaboration entre une multitude d'acteurs de l'économie sociale.

Par son approche intégrée et ses actions concrètes, le Groupe Coderr illustre parfaitement la vision du PAGES 2025-2030 : faire de l'économie sociale un levier de développement durable et inclusif. En conjuguant performance environnementale et engagement social, il démontre qu'un modèle d'affaires solidaire peut générer une transformation positive à long terme pour les communautés et l'économie du Québec.

Améliorer et pérenniser l'offre alimentaire dans les collectivités

L'accès aux aliments et aux produits de première nécessité est un déterminant à la fois pour la santé des personnes et pour celle des collectivités. Depuis le début des années 2000, l'offre des services de proximité a été un secteur d'activité réinvesti par l'économie sociale avec différents modèles et initiatives. La transformation des habitudes de consommation et de transport ainsi que les mutations du secteur du commerce de détail rendent plus difficiles l'accès et le maintien des commerces de proximité dans les communautés de plus petite taille.

Agir sur l'environnement alimentaire nécessite une approche collaborative à l'échelle locale entre citoyens, élus et entreprises, mais aussi à l'échelle nationale pour s'assurer que les initiatives locales puissent avoir accès aux dernières connaissances et aux meilleures pratiques disponibles de façon à accroître la capacité des collectivités à prendre en charge leur sécurité alimentaire. Actuellement, des services alimentaires essentiels sont assurés par des entreprises d'économie sociale dans plus de 100 municipalités au Québec. Afin de pérenniser et de multiplier ces initiatives, le gouvernement soutiendra un secteur stratégique consacré au développement des commerces de proximité, avec une priorité pour les services alimentaires.

Les entreprises d'économie sociale, une réponse citoyenne aux besoins des collectivités et pour vitaliser les régions

Au Québec, certains territoires font face à des disparités démographiques, économiques et sociales qui affectent leur attractivité et leur vitalité. Ces inégalités peuvent conduire à la fermeture de commerces et menacer la pérennité des services.

Face à ces défis, les entreprises d'économie sociale peuvent apporter des solutions adaptées aux besoins spécifiques de ces collectivités. De nombreuses initiatives ont permis de maintenir des services de proximité grâce à la création de coopératives ou d'organismes à but non lucratif (OBNL) dans divers secteurs : services alimentaires, tourisme et agriculture. Ces projets contribuent au renforcement de la vitalité des communautés et au dynamisme régional.

Entre 2006 et 2022, la proportion de municipalités de moins de 1 000 habitants dépourvues de commerces de détail a presque doublé, passant de 11,6 % à 20,7 %. Pour remédier à cette problématique, le Fonds régions et ruralité (FRR) offre un soutien financier aux projets de développement, notamment aux entreprises d'économie sociale, à travers des projets ponctuels et des ententes sectorielles de développement. Le volet Commerces de proximité, intégré à l'automne 2024 au FRR, vise à assurer l'accès à des commerces de proximité au sein des collectivités afin de contribuer à la vitalité des territoires. Plus spécifiquement, il vise à établir, à maintenir ou à améliorer l'accès aux aliments, aux matériaux de construction et aux biens de consommation courante dans ces collectivités.

Soutenir la filière touristique en appui au développement des collectivités

Le tourisme est un levier de développement économique pour plusieurs régions et localités du Québec. Dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, 10 régions du Québec ont identifié le tourisme comme une priorité régionale en matière de développement économique. Le tourisme est un secteur important en économie sociale, comptant environ 1 120 entreprises et 23 220 emplois¹¹. Au cours des dernières années, le modèle de l'entrepreneuriat collectif s'est révélé être un modèle privilégié pour la reprise ou la relance d'entreprises touristiques stratégiques pour les communautés.

Avec la montée du tourisme durable et solidaire, le modèle d'économie sociale est un véhicule naturel par la cohérence des valeurs sociales et environnementales. Par leur situation, les entreprises collectives peuvent, alternativement, tenir le rôle de fournisseurs de services aux entreprises touristiques, ou exploiter directement une entreprise touristique, toujours en lien et en partenariat avec les communautés. Dans ce contexte, le PAGES 2025-2030 poursuivra les travaux du secteur stratégique en tourisme afin d'explorer et d'accélérer les avenues de développement de l'économie sociale dans ce secteur.

L'entrepreneuriat collectif, un modèle avantageux pour favoriser un tourisme plus novateur, responsable et durable

Le secteur du tourisme, dans un contexte de compétitivité croissante et de défis liés à l'accès à la main-d'œuvre, est appelé à faire différemment, à réinventer ses pratiques et à saisir ces enjeux comme des leviers pour stimuler sa croissance de manière durable et renforcer sa prospérité. Le Québec s'impose comme un leader en tourisme durable et responsable, grâce à des initiatives visant à maximiser le rôle du tourisme comme moteur de prospérité et de bien-être pour les collectivités, tout en enrichissant l'expérience des touristes et du personnel du secteur. La mobilisation de nombreuses régions, d'entreprises et de partenaires québécois dans la mise en œuvre de pratiques novatrices et responsables témoigne d'une volonté collective forte de poursuivre la transition vers un tourisme durable.

C'est dans ce contexte que le Plan d'action pour la vitalisation des territoires québécois par le développement de l'entrepreneuriat collectif en tourisme et loisir (PASTEL) a été mis en œuvre dans le PAGES 2020-2025. Soutenu conjointement par le MEIE et le ministère du Tourisme, ce plan visait à renforcer la prise en charge locale du développement touristique et du loisir ainsi qu'à propulser l'entrepreneuriat collectif comme solution aux enjeux de cette industrie.

Les actions découlant du secteur stratégique ont permis de stimuler l'innovation dans les collectivités, notamment par le développement de projets liés à l'écotourisme, au tourisme autochtone, à l'hébergement et à la restauration. En parallèle, des initiatives ont été lancées pour répondre à des enjeux transversaux tels que la mutualisation des ressources, le transport régional pour les touristes et la transition vers un tourisme plus durable. Un aspect central du PASTEL réside dans sa capacité à favoriser le maillage et le réseautage entre les acteurs locaux, facilitant ainsi l'émergence de partenariats novateurs. Ce modèle d'action concertée renforce les entreprises collectives en leur offrant des outils pour répondre aux besoins des communautés et contribuer à leur vitalité économique et sociale.

11. Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2025, *L'économie sociale au Québec – Portrait statistique 2022*.

Agir comme levier pour le secteur bioalimentaire et la mise en marché de proximité

Les entreprises collectives occupent une place incontestable dans le secteur bioalimentaire québécois. Historiquement, les activités de ces entreprises étaient concentrées dans l'approvisionnement à la ferme et la mise en marché des produits agricoles. Ces dernières décennies, une diversification de leurs modèles d'affaires est constatée, notamment par la mutualisation d'équipements, la mise en marché de proximité, et même la production agricole elle-même.

Le secteur bioalimentaire d'aujourd'hui fait face à de nombreux défis et, dans une perspective de plus grande autonomie et de sécurité alimentaire, les entreprises d'économie sociale ont un rôle à jouer. Les pôles logistiques, les fermes coopératives, les incubateurs et les coopératives d'utilisation de matériel agricole sont quelques modèles d'entreprises collectives qui suscitent de l'intérêt. Dans ce contexte, le PAGES 2025-2030 soutiendra l'animation et le déploiement d'un secteur stratégique consacré à la production locale et à la mise en marché de proximité.

La coopérative d'utilisation de matériel agricole comme levier économique pour les petites et moyennes entreprises agricoles

La coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est une coopérative dans laquelle des producteurs agricoles mettent en commun différentes ressources nécessaires à leurs activités. Son objectif est de permettre l'utilisation de matériel performant au moindre coût possible. Étant régie par la Loi sur les coopératives et ses règlements, la CUMA a aussi pour objectif d'encadrer légalement ce partage.

La CUMA constitue un levier économique pour les petites et moyennes entreprises. Parce que l'achat en commun diminue le risque financier, l'utilisation de certains équipements modernes et performants devient accessible, contribuant à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des membres. En réduisant les coûts de production, la CUMA libère par ailleurs une marge de manœuvre financière qui devient disponible pour d'autres aspects de l'exploitation agricole, comme l'innovation ou la diversification. La CUMA contribue aussi à briser l'isolement des agriculteurs en créant un lieu d'échange d'expériences et de connaissances.

Traditionnellement, les CUMA permettent le partage de matériel de production agricole (ex. : machinerie, équipements). Les possibilités qu'offre ce modèle apparaissent aujourd'hui encore plus grandes : il pourrait aussi bien s'appliquer à la mise en marché de proximité par la mise en commun, par les agriculteurs, d'infrastructures (ex. : chambre froide) ou de matériel roulant (ex. : camion de livraison). Il s'agit d'avenues à explorer.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soutient directement les CUMA depuis 2018 par le biais de programmes ou de mesures d'aide financière. Il met aussi à leur disposition un réseau de répondants régionaux qui peuvent répondre à leurs questions, ou les diriger vers les bons intervenants pour mener à bien leur projet.

Il existe plus de 60 CUMA au Québec, réparties sur le territoire. Elles sont le lieu de partage de plus de 2 000 producteurs agricoles.

Action 7 :

Mesurer les retombées des entreprises d'économie sociale dans la société

La prise de décision au sein du gouvernement doit s'appuyer sur des données probantes et des études crédibles. Le gouvernement dispose déjà de données statistiques solides sur l'économie sociale grâce aux portraits réalisés par l'Institut de la statistique du Québec. Ainsi, il entend suivre l'évolution de certaines données statistiques de façon plus régulière au cours des cinq prochaines années. De plus, pour renforcer la compréhension de la contribution de l'économie sociale à la société québécoise, le PAGES 2025-2030 priorisera le renforcement des pratiques d'évaluation, notamment des retombées et des transformations attribuables aux entreprises d'économie sociale, notamment en réalisant des études sectorielles ou régionales.

Afin de s'assurer de l'augmentation de la disponibilité et de la qualité des données sur l'économie sociale, le gouvernement consacrera 0,7 million de dollars au développement de connaissances sur les entreprises d'économie sociale.

Valoriser la contribution de l'économie sociale

Malgré l'importance de l'économie sociale dans la société québécoise et le grand nombre d'entreprises d'économie sociale, les données disponibles ne permettent pas d'apprécier pleinement la contribution de ce secteur en réponse à certains enjeux de société. L'obtention de données sur les retombées et les externalités des entreprises d'économie sociale à l'égard de certains enjeux est indispensable afin de mieux détailler la contribution de l'économie sociale à la société québécoise et de mieux reconnaître cette contribution dans les politiques et programmes des ministères et organismes gouvernementaux.

Le PAGES 2025-2030 soutiendra les efforts des partenaires de l'économie sociale dans le développement de la culture d'évaluation au sein des entreprises collectives. Le gouvernement assurera la réalisation d'études sectorielles dans des secteurs clés pour le développement de l'économie sociale. Des aspects comme la qualité des emplois, les retombées économiques locales, les effets sur les marchés spécifiques ou l'accessibilité des services seront analysés pour certains secteurs et renforcés par des données issues d'enquêtes réalisées auprès des entreprises. En valorisant les effets économiques, sociaux, mais aussi environnementaux et structurels de l'économie sociale dans certains secteurs, ces études permettront d'améliorer les interventions publiques à long terme.

Les retombées des entreprises d'insertion, une analyse multidimensionnelle¹²

Les entreprises d'insertion ont comme mission principale l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité. Elles ont un effet direct sur leur clientèle qui bénéficie de leurs programmes pour développer des compétences spécifiques et regagner le marché de l'emploi. Un parcours d'insertion réussi, c'est, pour le travailleur, une amélioration de la qualité de vie par une meilleure autonomie et une confiance en soi renforcée.

La réalisation de la mission des entreprises d'insertion, c'est aussi une grande diversité de retombées à plusieurs niveaux dont :

- des coûts évités de façon durable tant au niveau de services sociaux que des services de santé;
- des travailleurs en plus, qualifiés et motivés à contribuer à la communauté;
- des partenaires d'affaires importants pour plusieurs PME du Québec;
- des acteurs déterminants en économie circulaire, transformant les déchets en ressources et matériaux utiles au profit des économies locales.

Les entreprises d'insertion sociale transforment positivement la vie des individus et des communautés, participent à l'économie locale en partenariat avec les entreprises qu'elles desservent, et contribuent au développement durable du Québec en maximisant la valorisation des matières résiduelles qu'elles reçoivent.

Produire des données statistiques adaptées

Les portraits statistiques réalisés par l'ISQ ont permis d'obtenir des données statistiques probantes et de grande qualité sur l'économie sociale et de développer une compréhension plus fine des entreprises qui œuvrent en économie sociale au Québec. Dans le cadre du PAGES 2025-2030, le gouvernement entend se concentrer sur la production des données statistiques essentielles et sur l'utilisation des données gouvernementales afin de développer un processus récurrent et plus facilement reproductible pour suivre principalement le nombre d'entreprises d'économie sociale, le nombre d'emplois en économie sociale et les revenus de ces entreprises.

Par ailleurs, afin de disposer de données fiables et précises, selon les besoins et les priorités identifiés par le MEIE et ses partenaires, d'autres méthodes de collecte pourront être utilisées, telles que les sondages et l'agrégation des données détenues par les partenaires. Dans le PAGES 2025-2030, le gouvernement adopte ainsi une approche flexible et évolutive en matière de production de données sur les entreprises d'économie sociale.

12. Rochman, J., et al., (2022). *Projet de recherche sur l'efficacité des entreprises d'insertion : mesure longitudinale de l'impact socioéconomique de l'intervention d'entreprises d'insertion québécoises sur une population de bénéficiaires sur une période de trois années*, Études théoriques et méthodologiques, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

Le Réseau de recherche en économie sociale et solidaire

À l'initiative des Fonds de recherche du Québec, un nouveau Réseau de recherche en économie sociale et solidaire a vu le jour en 2024. Cette initiative permettra de créer un espace propice aux échanges et aux collaborations entre les établissements de recherche québécois s'intéressant à l'économie sociale. Les connaissances développées grâce à ces travaux permettront de mieux comprendre les particularités du modèle de l'économie sociale et de ses retombées pour la société québécoise.



Photo : La Croisée de Longueuil

Cadre financier 2025-2030

Le gouvernement accordera plus de 115,9 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour soutenir le développement de l'économie sociale au Québec.

Ce montant global inclut des crédits déjà prévus de 46,9 millions de dollars en appui au secteur de l'économie sociale ainsi que des nouveaux crédits de 69 millions de dollars. Étant donné qu'une partie des sommes serait consacrée spécifiquement à des mesures de financement sous forme d'investissement, les interventions financières seront de l'ordre de 141,9 millions de dollars.

Répartition des crédits du PAGES 2025-2030¹ (en millions de dollars)

	Nouveaux crédits					TOTAL 5 ANS	CRÉDITS DÉJÀ PRÉVUS ²
	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030		
Axe 1	5,1	6,1	6,1	6,1	6,1	29,6	28,9
Axe 2	1,3	4,7	6,2	7,7	7,7	27,5	18,0
Axe 3	–	–	–	–	–	–	–
Axe 4	1,6	3,7	3,2	1,7	1,7	11,9	–
Total crédits	8,0	14,5	15,5	15,5	15,5	69,0	46,9

1. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2. Ces données incluent les crédits récurrents et les crédits déjà prévus dans le PQI pour le PIEC.

Répartition des interventions par axe du PAGES 2025-2030¹ (en millions de dollars)

AXES D'INTERVENTION	CRÉDITS TOTAUX	INTERVENTIONS FINANCIÈRES ²
Axe 1 : Un écosystème d'accompagnement performant	58,6	58,6
Axe 2 : Des entreprises d'économie sociale soutenues dans leur développement	45,4	71,4
Axe 3 : Une action gouvernementale cohérente et adaptée au soutien des entreprises d'économie sociale	–	–
Axe 4 : Des retombées au service de la société et des communautés	11,9	11,9
Total crédits	115,9	141,9

1. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

2. Ces données incluent, en plus des crédits totaux, le prêt à la Fiducie annoncé en 2023-2024 et le capital d'investissement au CAES et au RISQ financé par le gouvernement.

Répartition des interventions par action du PAGES 2025-2030¹ (en millions de dollars)

ACTIONS	CRÉDITS TOTAUX	INTERVENTIONS FINANCIÈRES
Action 1 : Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale	58,6	58,6
Action 2 : Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale	8,0	8,0
Action 3 : Maintenir et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale	37,4	63,4
Action 4 : Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale	-	-
Action 5 : Favoriser les partenariats avec le milieu municipal	-	-
Action 6 : Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires	11,2	11,2
Action 7 : Mesurer les retombées des entreprises d'économie sociale dans la société	0,7	0,7
Total	115,9	141,9

1. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.



Coordination, suivi et évaluation de l'intervention publique

Le MEIE a la responsabilité de coordonner l'action gouvernementale en matière d'économie sociale ainsi que d'élaborer et d'assurer le suivi périodique du PAGES 2025-2030. Ce plan a été élaboré en concertation avec les ministères et organismes concernés par l'économie sociale, et résulte d'un processus de consultation ouvert et collaboratif auprès d'un nombre important de partenaires et d'acteurs du milieu gouvernemental. Ce faisant, le MEIE vise à assurer une action cohérente et concertée du gouvernement pour accompagner de manière efficace le parcours des entreprises d'économie sociale, tout en s'appuyant sur l'expertise et l'apport de deux instances clés : le Comité interministériel en économie sociale et la Table des partenaires en économie sociale.

Comité interministériel en économie sociale

Le Comité interministériel en économie sociale est formé de représentants de ministères et organismes du gouvernement du Québec dont la mission est en lien avec un champ d'action spécifique de l'économie sociale. Il a été mis en place afin d'assurer l'harmonisation des interventions gouvernementales en économie sociale, le tout en cohérence avec la Loi sur l'économie sociale. Les réflexions et propositions de ce comité alimentent le travail des ministères et organismes dans le développement de leurs stratégies et programmes qui ont un effet sur le développement de l'économie sociale. Le comité permet également à ses membres de partager leurs expertises sectorielles et d'actualiser leurs connaissances en économie sociale.

Table des partenaires en économie sociale

Instaurée au moyen de la Loi sur l'économie sociale, la Table des partenaires en économie sociale est une instance de dialogue formée des principaux partenaires de l'économie sociale ainsi que de deux grands regroupements municipaux du Québec. La Table des partenaires est présidée par le MEIE.

Membres de la Table des partenaires en économie sociale

Interlocuteurs privilégiés du gouvernement en économie sociale

- Chantier de l'économie sociale
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Partenaires de l'économie sociale

- Pôles d'économie sociale
- Coopérative de développement régional du Québec

Regroupements municipaux

- Fédération québécoise des municipalités
- Union des municipalités du Québec

D'autres organismes peuvent être invités à siéger ponctuellement à la Table lorsqu'ils détiennent une expertise susceptible de faire avancer les travaux.

Le mandat de la Table des partenaires en économie sociale est le suivant :

- Conseiller le ministre dans la mise en œuvre de la Loi sur l'économie sociale, son suivi et son évaluation.
- Conseiller le ministre dans la mise en œuvre du plan d'action, son suivi et son évaluation.
- Assurer la cohérence des actions menées par les partenaires de la Table avec celles du gouvernement.
- Promouvoir l'économie sociale.
- Conseiller le ministre sur toute autre question d'économie sociale.

Évaluation du Plan d'action gouvernemental en économie sociale

Pour s'assurer de l'effet du PAGES 2025-2030 sur le développement de l'économie sociale, il faut pouvoir ajuster le Plan en cours de route. Ainsi, un suivi régulier des interventions sera réalisé par le MEIE afin d'ajuster les mesures si nécessaire. D'autre part, le suivi plus global du plan d'action sera effectué par le Comité interministériel en économie sociale et la Table des partenaires en économie sociale.

Un bilan de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé à mi-parcours, afin de témoigner de l'avancement des actions et de l'atteinte des cibles, ainsi que pour apporter des ajustements, le cas échéant. Une évaluation finale du plan d'action sera effectuée afin de rendre compte des mesures réalisées et de documenter leur effet. Cet exercice sera accompli par le MEIE, avec la collaboration d'un comité d'évaluation formé des principales parties prenantes concernées par le plan d'action.



Conclusion

Le PAGES 2025-2030 constitue l'une des pièces maîtresses de l'approche stratégique et intégrée du gouvernement du Québec, qui s'est donné comme mission de soutenir le développement de l'économie sociale par l'entremise d'un ensemble d'actions et d'outils d'intervention complémentaires et adaptés afin de créer une société plus prospère, durable et inclusive.

Un gouvernement engagé qui soutient le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale dans leurs réponses novatrices aux aspirations et aux défis des communautés : c'est la vision du gouvernement. Avec l'appui de l'écosystème québécois de l'économie sociale, ainsi que l'implication de plusieurs ministères et organismes concernés par le domaine, le PAGES 2025-2030 viendra renforcer les efforts du Québec en matière d'économie sociale en s'appuyant sur des principes directeurs clairement définis :

- Centrer les interventions sur les entreprises d'économie sociale et leur croissance.
- Optimiser les structures d'accompagnement et les outils financiers existants.
- Assurer un cadre gouvernemental favorable au développement des entreprises d'économie sociale.
- Renforcer l'action de l'économie sociale en réponse à des enjeux de société.

De façon globale, les nouvelles actions et initiatives qui découleront de ce plan d'action seront articulées autour de ces quatre axes d'intervention :

- Axe 1 : Un écosystème d'accompagnement performant;
- Axe 2 : Des entreprises d'économie sociale soutenues dans leur développement;
- Axe 3 : Une action gouvernementale cohérente et adaptée au soutien des entreprises d'économie sociale;
- Axe 4 : Des retombées au service de la société et des communautés.



